



CTB



RAPPORT DES RESULTATS 2015

FONDS D'APPUI À LA PROMOTION DE LA COOPÉRATION TRIANGULAIRE MOR 1304611 (FCT2)



1	APERÇU DE L'INTERVENTION	3
1.1	FICHE D'INTERVENTION	3
1.2	EXECUTION BUDGETAIRE	4
1.3	AUTOEVALUATION DE LA PERFORMANCE	4
1.3.1	<i>Pertinence</i>	4
1.3.2	<i>Efficacité</i>	4
1.3.3	<i>Efficiéce</i>	4
1.3.4	<i>Durabilité potentielle</i>	4
2	MONITORING DES RESULTATS	5
2.1	ÉVOLUTION DU CONTEXTE	5
2.1.1	<i>Contexte de gestion : modalités d'exécution</i>	5
2.1.2	<i>Contexte HARMO</i>	5
2.2	PERFORMANCE DE L'OUTCOME	5
2.2.1	<i>Progrès des indicateurs</i>	5
2.2.2	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	5
2.2.3	<i>Impact potentiel</i>	5
2.2.4	<i>Règlement intérieur du Comité de Pilotage du Fonds</i>	6
2.3	PERFORMANCE DES OUTPUTS	12
2.3.1	<i>Progrès des indicateurs</i>	12
2.3.2	<i>État d'avancement des principales activités</i>	12
2.3.3	<i>État des lieux des requêtes reçues</i>	13
3	PILOTAGE ET APPRENTISSAGE	15
3.1	RECOMMANDATIONS	15
3.2	DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI	16
3.3	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) »	18

1 Aperçu de l'intervention

1.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Fonds d'Appui à la Promotion de la Coopération Triangulaire – Phase II
Code de l'intervention	MOR1304611
Localisation	Maroc
Domaine	Formation et expertise
Budget total	400 000 EUR
Institution nationale	Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)
Date de démarrage de la prestation (selon CS)	18 février 2014
Date du Comité de pilotage d'ouverture	8 mai 2014
Date de clôture de la prestation (selon CS)	17 février 2017
Modalités de gestion du Fonds	Cogestion
Pays bénéficiaires	Bénin, Burundi, Mali, Niger, RDC, Rwanda, Sénégal et Burkina Faso
Secteurs	<ul style="list-style-type: none">- Secteurs prioritaires de la Coopération Belge dans ces pays.- Burkina Faso : Agriculture et Santé.
Objectif spécifique	Promouvoir et soutenir des actions et des échanges dans les domaines de la formation et du transfert du savoir-faire pour l'amélioration des compétences des ressources humaines des pays d'Afrique Subsaharienne
Année couverte par le rapport	2015

1.2 Exécution budgétaire

	Budget	Dépenses	Solde	Taux de déboursement à la fin de l'année 2015
		Année couverte par le rapport (2015)		
Total	400 000 €	0 €	400 000 €	0%

1.3 Autoévaluation de la performance

1.3.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	B

La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue, reste pertinente. Le Maroc développe une coopération Sud-Sud ambitieuse, que ce Fonds pourrait appuyer.

1.3.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	D

Aucune activité n'a été conduite en 2 ans, ce qui traduit un montage inefficace.

1.3.3 Efficience

	Performance
Efficience	D

Aucune requête reçue à ce jour n'est éligible.

1.3.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	C

Si le Fonds venait à être dynamiser, une relative durabilité pourrait être espérée. A ce stade, la durabilité potentielle est compromise.

Fonctionnaire exécution nationale	Fonctionnaire exécution CTB

2 Monitoring des résultats¹

2.1 Évolution du contexte

2.1.1 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Le Fonds est piloté par l'AMCI.
Le manuel de gestion du Fonds est en annexe.

2.1.2 Contexte HARMO

Alignement : Timides tentatives d'alignement sur le Fonds mis en place par la coopération japonaise.

2.2 Performance de l'outcome



2.2.1 Progrès des indicateurs

Le programme, n'a pas été formulé. Il ne dispose pas d'un cadre logique de résultats avec des indicateurs.

2.2.2 Analyse des progrès réalisés

Aucune évaluation à ce stade.

2.2.3 Impact potentiel

Aucune évaluation à ce stade.

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

2.2.4 Règlement intérieur du Comité de Pilotage du Fonds

1. Principes :

Le Comité de Pilotage est une instance mixte de suivi, de monitoring et de décision, qui sera mise en place pour assurer la supervision et la coordination du Fonds.

Il est présidé par l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale, relevant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Ce Comité aura notamment pour attributions de :

- approuver le programme ainsi que les plans d'activités et leur programmation budgétaire ;
- approuver le règlement intérieur relatif au fonctionnement et aux attributions du Comité de Mise en Œuvre ;
- superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- contrôler l'utilisation du Fonds ;
- apprécier l'état d'avancement sur la base des rapports d'exécution et approuver le rapport annuel avant sa transmission à l'Attaché de Coopération auprès de l'Ambassade de Belgique à Rabat ;
- approuver les procédures et vérifier leur conformité, par rapport à celles définies dans la Convention Spécifique;
- approuver et mettre en place les structures d'exécution du Fonds ;
- approuver les ajustements ou les modifications éventuels dans les limites de l'article 10 de la Convention Spécifique ;
- résoudre, pour le bon déroulement du Fonds, tout problème de gestion qui se pose, relatif aux ressources humaines, financières ou matérielles ;
- superviser la clôture du fonds et approuver le rapport final.

2. Composition :

Le Comité de Pilotage est composé des responsables suivants ou de leurs représentants :

- Le Directeur-Général de l'AMCI, Président et Ordonnateur du Fonds
- Le Représentant Résident de la CTB, Co- ordonnateur du Fonds;
- Le Directeur des Affaires Européennes au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (à titre formel) ;
- Le Directeur des Affaires Africaines au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (à titre formel).

Selon l'ordre du jour, le Comité de Pilotage peut inviter les responsables de l'exécution des actions de coopération Sud - Sud ainsi que toute personne pouvant apporter une contribution utile aux points à discuter.

3. Mode de fonctionnement :

- Le Comité établit son règlement intérieur dans le respect des dispositions de la Convention Spécifique ;
- Il est convoqué et présidé par le Directeur Général de l'AMCI ;
- Il tient une réunion ordinaire chaque trimestre sur invitation de son Président. Comme, il peut tenir des réunions extraordinaires à la demande de l'un de ses membres ;

- Il prend ses décisions par consensus ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président et le Représentant Résident de la CTB. Une copie du PV signé doit être transmise à l'Attaché de Coopération auprès de l'Ambassade de Belgique à Rabat ;
- Le Comité tient sa première réunion au plus tard trois mois après la date de signature de la Convention Spécifique pour définir le programme et le cahier de charges à diffuser auprès des établissements prestataires de services.
- Le Comité de Pilotage tient également une réunion au plus tard trois mois avant la fin des activités du fonds afin d'examiner la proposition de rapport final rédigé selon les normes de la CTB et d'assurer les formalités de clôture.

4. Secrétariat du Comité de Pilotage :

Le secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par le Comité de Mise en Œuvre, composé du Représentant désigné par l'AMCI et du Chargé du Fonds de la CTB.

De ce fait, il est chargé de :

- Proposer l'ordre du jour au Président du Comité de Pilotage, après consultation de toutes les parties concernées par l'exécution du fonds ;
- Transmettre, selon les délais requis, aux membres du Comité de Pilotage les documents préparatoires, entre autres les rapports d'exécution et l'utilisation du budget pour la période passée ainsi qu'une proposition de planning et de budget pour la période future;
- Rédiger les comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage.

5. Modification des Modalités de mise en œuvre du Fonds

Définition et approbation du programme annuel

L'objectif spécifique du Fonds vise à promouvoir et à soutenir des actions et des échanges dans les domaines de la formation et du transfert du savoir-faire pour l'amélioration des compétences des ressources humaines des pays d'Afrique subsaharienne. Dans ce cadre, l'AMCI reçoit une multitude de requêtes de pays africains sollicitant l'expertise marocaine dans un large éventail de secteurs. Le Maroc est dès lors disposé à mettre son expertise et son savoir-faire au service de ces pays. La liste des pays bénéficiaires, des secteurs et institutions reconnus sont détaillés ci-après :

Pays bénéficiaires

Sur le plan géographique, conformément à la Convention Spécifique, les financements éligibles concernent les pays francophones d'Afrique subsaharienne partenaires de la coopération belge et marocaine, à savoir : le Bénin, le Burundi, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Sénégal.

Les bénéficiaires directs du programme seront les cadres et techniciens des structures étatiques ou para-étatiques issus de ces pays.

Secteurs d'intervention

Sur le plan sectoriel, trois secteurs sont retenus à savoir (i) l'eau, y compris l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement liquide (ii) l'agriculture ; la santé.

Le choix de ces secteurs s'est basé sur (i) les potentialités sectorielles du Maroc en matière de coopération triangulaire, tel que définis par l'Agence, et (ii) les secteurs prioritaires de coopération belgo-

marocaine tels que retenus dans le Programme Indicatif de Coopération 2010 -2013, adopté lors de la 18^{ème} Commission Mixte belgo- marocaine.

Les offres

Pour la mise à jour de sa base de données sur les offres potentielles en matière de formation et d'expertise l'AMCI recueille les informations des Départements ministériels et organismes publics marocains, concernés par les secteurs susmentionnés. Afin de disposer d'une base de données exploitable, ces offres seront suffisamment explicites sur :

- le contenu des modules de formation ;
- la qualification des experts / formateurs disponibles ;
- les infrastructures / équipements disponibles ;
- les possibilités de visites (thèmes) dans le cadre des voyages d'études ;
- le coût estimatif forfaitaire pour chaque point susmentionné.

Les demandes

L'AMCI se chargera de la diffusion de ces informations par le biais des représentations diplomatiques du Maroc dans les pays ciblés. Elle se chargera, également de recueillir les demandes des pays ciblés, qui souhaitent bénéficier de l'expertise marocaine

Afin de pouvoir juger de la possibilité d'y répondre, l'AMCI veille à ce que les demandes soient suffisamment explicites sur :

- les objectifs de la mission de ou des experts (si possible avec les TdR de la mission) ;
- le contenu de ou des formations souhaitées et le profil des participants à la formation ;
- les thèmes souhaités pour le voyage d'étude et le profil des participants au voyage ;
- la durée envisagée pour chaque point susmentionné.

Le programme

Ainsi, sur base de la banque de données et en confrontant les offres et les demandes, l'AMCI et la CTB procéderont à une présélection des actions éligibles au financement et élaboreront le programme annuel à soumettre pour approbation au Comité de Pilotage du Fonds

Ce programme annuel déterminera

- les types d'interventions (stages de formation au Maroc, envoi d'experts marocains et voyages d'études au Maroc) ;
- les secteurs retenus ;
- la liste des pays bénéficiaires ;
- les prestataires de service ;
- la liste des institutions bénéficiaires ;
- le budget estimatif.

En cas de besoin, ce programme peut être rectifié, lors de la réunion semestrielle du Comité de Pilotage.

Le Comité de Mise en Œuvre (CMO)

Pour la mise en œuvre du programme approuvé par le Comité de Pilotage, un Comité de Mise en Œuvre (CMO) sera constitué du responsable du Fonds désigné par l'AMCI et du représentant du Co - Ordonnateur (CTB), pour lesquels s'adjoindra selon les actions à mener, un représentant de la structure marocaine prestataire du service.

Les modalités de mise en œuvre dépendent fortement du type d'action comme détaillé ci-après. Une fois ces dernières définies précisément, un devis pour chaque action sera établi en étroite collaboration entre l'AMCI et le prestataire et soumis au CMO pour signature.

Ce devis reprendra les éléments suivants :

- l'identification de l'institution ou administration du pays demandeur ;
- l'objectif, secteur de l'action demandée ;
- l'identification du prestataire de service marocain (TdR de l'expert, cahier de charge comme expliqué ci-après) ;
- le coût précis de l'action.

Les actions de coopération

Mission d'experts marocains

L'AMCI identifie, selon les TdR élaborés par le pays demandeur, l'expert qui peut répondre à cette demande.

Le Fonds prendra en charge :

- le billet de voyage international : pour ce faire, le concerné présentera trois devis contradictoires. Le moins disant sera retenu ;
- le perdiem de l'intéressé, y compris les frais d'hôtel. Le montant sera équivalent à celui accordé par les administrations marocaines.

Le pays demandeur prendra en charge le transport de l'expert sur place.

A la fin de la mission, l'expert déposera son rapport à l'AMCI, qui le communiquera à la CTB et au pays demandeur. Ce dernier transmettra une fiche d'évaluation sur les résultats de la mission d'expertise. Un PV de clôture de la mission doit être signé par le CMO.

Stages au Maroc

L'AMCI, préparera un contrat de service et un protocole de collaboration qui précise les droits et obligations de l'organisme qui se chargera de la réalisation de la formation.

Le contenu du cahier de charge sera précisé en fonction des stages, comme décrit ci-après.

Stages offerts par les institutions et organismes marocains

AMCI	Fonds	Prestataire de service
<ul style="list-style-type: none"> - Diffuse l'information par le biais des représentations diplomatiques - Assure l'accueil et le transport des stagiaires et suit/facilite l'obtention des visas - Arrête la liste des participants - Se charge de la réservation des billets de voyage - Coordonne l'accueil des participants 	<ul style="list-style-type: none"> - Prend en charge : les billets de voyage et les frais de séjour des participants ; - Contribue aux frais de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se charge de l'organisation et le déroulement de la formation - Livre l'infrastructure - Livre les formateurs - Prépare la documentation

Stages sollicités par les pays bénéficiaires du Fonds

AMCI	Fonds	Prestataire de service
<ul style="list-style-type: none"> - Propose l'institution/organisme qui se chargera de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Prend en charge : les billets de voyage et les frais de 	<ul style="list-style-type: none"> - Se charge de l'organisation et le

<ul style="list-style-type: none"> - Arrête la liste des participants - Assure l'accueil et le transport des stagiaires et facilite l'obtention des visas - S'occupe de la réservation des billets de voyage - Coordonne l'accueil des participants 	<i>séjours des participants</i> <ul style="list-style-type: none"> - Contribue aux frais de formation 	<i>déroulement de la formation</i> <ul style="list-style-type: none"> - Livre l'infrastructure - Livre les formateurs - Prépare la documentation
---	---	--

Voyages d'études au Maroc

Selon les thèmes sollicités par les pays demandeurs, l'AMCI cible la structure qui prendra en charge l'organisation du voyage d'études. L'AMCI élabore le contrat de service et le protocole de collaboration pour l'organisation du voyage d'études. Ce dernier précise les tâches du prestataire de service ainsi que les frais qui seront pris en charge par le Fonds.

AMCI	Fonds	Prestataire de service
<ul style="list-style-type: none"> - Précise les dates, la durée et la liste des participants au voyage d'études - S'occupe de la réservation des billets de voyage et facilite l'obtention des visas - Coordonne l'accueil des participants 	<ul style="list-style-type: none"> - Prend en charge : les billets de voyage et les frais de séjours des participants - Contribue aux frais de formation - Contribue aux frais du transport (gasoil, frais pour le chauffeur...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prépare le programme - Assure l'accueil et le transport - Assure l'encadrement des stagiaires - Prépare la documentation

Paiement des actions proposées dans le programme.

Les paiements seront conformes aux devis signés par le CMO, tous dépassements feront l'objet d'une justification ex-post et circonstanciée présentée au Comité de Pilotage.

L'enveloppe financière sera disponible sur un compte ouvert à l'initiative de la CTB à Bank Al Maghrib (BAM), intitulé « Fonds belgo-marocain destiné à promouvoir la coopération triangulaire ».

Ce compte sera cogérée par le Directeur-Général de l'AMCI, Ordonnateur, et par le Représentant Résident de la CTB, agissant en qualité de Co-ordonnateur.

L'AMCI peut désigner un Ordonnateur délégué. La CTB peut désigner un Co-ordonnateur délégué.

L'utilisation de ce fonds se fera comme suit :

- Le compte à la BAM sera actionné sous la double signature de l'Ordonnateur et du Co-ordonnateur ou de leurs délégués respectifs, sur présentation des ordres de paiement.
- Les demandes d'utilisation de la contribution belge portent sur des paiements directs au profit des institutions/experts marocains dont les services ou fournitures sont finançables par la contribution belge, ainsi qu'au profit des bénéficiaires des stages et de séjours d'études au Maroc.

Suivi du programme

Le Comité de Pilotage assure le suivi du programme durant son exécution. Des rapports semestriels seront

préparés par l'AMCI; ceux-ci seront accompagnés par les rapports des prestataires de services marocains.

La CTB mettra à la disposition du Fonds son expertise technique et assurera le suivi administratif et technique et le contrôle comptable.

Compte tenu du type d'intervention, les indicateurs d'appréciation des résultats seront surtout des indicateurs de réalisation. En effet, les indicateurs d'impact ne seront pas disponibles vu que ces impacts seront principalement tangibles dans les pays bénéficiaires. Le cas échéant, des évaluations auprès des institutions personnes bénéficiaires pourraient être faites, et les résultats présentés Comité de Pilotage.

2.3 Performance des outputs



2.3.1 Progrès des indicateurs

Le programme, dans son approche, n'a pas fixé la nature précise des missions, des stages et des formations. L'approche adoptée est orientée par la demande des institutions et arbitrée par le comité de pilotage.

2.3.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ²	État d'avancement :			
	A	B	C	D
Toutes requêtes confondues				X

² A Les activités sont en avance
B Les activités sont dans les délais
C Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
D Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

2.3.3 État des lieux des requêtes reçues

Sujet de la requête	Pays	Institutions partenaires	Montant	Date de la requête	Type
Programme de formation dans le domaine de lutte contre les maladies parasitaires chez les animaux en Afrique	Burkina Faso, Mali	IAPH2		oct-15	1
Evolution des indicateurs Majeurs pour l'attente des OMD	Sénégal			26-juin-15	1
Encadrement des séjours d'études visant le renforcement des capacités des responsables des 2 universités et les cadres du Ministère de l'Agriculture du Niger	Niger	INRA		08-juin-15	3
Thématiques des innovations et du transfert de technologies a travers le conseil agricole	Niger		20 024 840 CFA	juin-15	3
Formation des cadres du Ministère de l'Agriculture sur la mécanisation Agricole (volet Motorisation)		IAPH2			
Réseaux et Assainissement					2
Approche genre et gestion de l'Eau Potable en Milieu rural					
Formation de 2 agents du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en SIG				juin-15	3
Améliorer la formation dans les écoles et instituts formation en santé au Niger	Niger	ENSP	8 608 600 CFA	juil-15	3
	Mali				

Session de Formation en eau potable et assainissement	Sénégal			mai-15	3
Améliorer la formation dans les écoles et instituts formation en santé au Niger	Niger	ENSP	8 608 600 CFA	mai-15	3
Renforcement des capacités des agents du Ministère de l'Agriculture du Niger et des responsables académiques des nouvelles universités DIFFA et TILLABERY	Niger	IAV/INRA			3
Visite des systèmes d'alimentation en eau potable en vigueur dans les milieux ruraux	RDC	ONEE?	2492775 dollars américains	mai-15	3
Echange d'expériences au Maroc sur la gouvernance des aménagements hydrauliques	Burkina Faso	ONEE?		mai-15	3
Renforcement des capacités des RH dans le domaine de la santé	Mali			mai-15	2

1	Mission d'experts Marocains
2	Stage au Maroc
3	Voyages d'études au Maroc

3 Pilotage et apprentissage

3.1 Recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
Tenir un COPIL de relance dans les plus brefs délais, avec un plan d'action réaliste	AMCI, CTB	Avril 2016

3.2 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi



COOPERATION TRIANGULAIRE
MAROC/ Belgique /PAYS AFRICAINS
Fonds d'Appui à la Promotion de la Coopération Triangulaire,
« Phase II »
Procès verbal de la 1^{ère} Réunion du Comité de Pilotage
Rabat, le 8 mai 2014

Conformément aux termes de l'article 5 de la Convention Spécifique pour la mise en œuvre du Fonds d'Appui à la Promotion de la Coopération Triangulaire Maroc/Belgique/autres pays africains, signée le 18 février 2014, à Bruxelles, la première réunion du Comité de Pilotage (CoPil) s'est tenue le 8 mai 2014, au siège de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

Ont pris part à cette réunion les membres du CoPil (liste jointe en annexe I).

Au début de cette rencontre, M. le Directeur Général de l'AMCI, en sa qualité de Président du CoPil, a fait une présentation succincte du cadre général de ce partenariat, en rappelant les objectifs du programme de coopération tripartite envisagé entre les deux parties.

Il a évoqué les multiples avantages que présente cette forme de coopération dont la finalité est l'acquisition d'un savoir-faire et d'une expertise adaptés aux besoins des pays ciblés. Il a également souligné l'expérience acquise par le Maroc dans le domaine. Il a mis l'accent sur l'importance de la concrétisation de ce programme pilote dont la réussite est gage de continuité et de consolidation de l'approche AMCI/CTB.

Ensuite, il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour (copie jointe en annexe II) et à l'examen de ses composantes :

1-Présentation du projet de brochure élaboré par le Comité de Mise en Œuvre sur le Fonds. La brochure s'y rapportant sera diffusée auprès des Ambassades de Belgique et du Maroc près les pays africains bénéficiaires, ainsi que les antennes de la CTB, accrédités dans les pays éligibles, ainsi qu'auprès des Ambassades accrédités au Maroc.

Après une brève lecture dudit dépliant, les membres du CoPil ont émis leurs remarques à cet effet et ont proposé d'y effectuer quelques légères modifications en y intégrant les photos les plus significatives sur la coopération triangulaire maroco-belge.

En outre, il a été relevé que les programmes de coopération triangulaire s'inscrivent dans deux types d'actions complémentaires, à savoir :

-l'organisation de séminaires et de sessions de formation au Maroc au profit de stagiaires de pays bénéficiaires.

Annexe I
Liste des participants à la 1^{ère} réunion du CoPil

Partie marocaine :

- M. Abderrahim KADMIRI, Directeur Général de l'AMCI;
- Mme Fatima CHAFIQ, Chef du Département des Affaires Financières (AMCI) ;
- M. Khalid MOUJADIDI, Chef du Département des Affaires Générales (AMCI) ;
- M. Ahmed BENZEKRI, Chef du Département de la Coopération Technique et Triangulaire (AMCI) ;
- Mlle Laila BOUINIDANE, Chef du Service Royaume Uni, Benelux et Pays Scandinaves à la Direction des Affaires Européenne (MAEC)

Partie belge :

- M. Mano DEMEURE, Représentant Résident de la CTB
- Mme. Amal HADAJ, Chargée des Fonds à la CTB.

3.3 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Budget vs Actuals (Year to Date) of MOR1304611

Project Title : **Fonds d'appui à la promotion de la coopération triangulaire phase2**
 Budget Version: **C01**
 Currency : **EUR**
 YTD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start - -1	Expenses	Total	Balance	% Exec
*FONDS D'APPUI À LA PROMOTION			400.000,00	0,00	0,00	0,00	400.000,00	0%
01 *Fonds d'appui à la promotion			400.000,00	0,00	0,00	0,00	400.000,00	0%
		COGES	400.000,00	0,00	0,00	0,00	400.000,00	0%

	REGIE							
	COGEST	400.000,00	0,00	0,00	0,00	400.000,00	0%	
	TOTAL	400.000,00	0,00	0,00	0,00	400.000,00	0%	

